

3456



INVOCATION A L'ÊTRE SUPRÊME,

Faite à la Fête du 20 Prairial, & prononcée au haut de la Montagne élevée par le Peuple d'Auxerre, par MAURE, Représentant du peuple dans les Départemens de Seine & Marne & de l'Yonne.

AUTEUR de la Nature, Être suprême & incompréhensible, c'est sous cette voûte

A

(179)

hardie, ton admirable ouvrage, c'est à la clarté de ce soleil bienfaisant qui féconde la terre, c'est au milieu de ces rians côteaux chargés des fruits que ta bonté nous dispense, que les enfans de la liberté viennent te rendre un hommage digne de toi.

C'est sous les auspices de la Patrie, cette mère tendre & chérie que nous nous présentons devant ton trône; reçois nos actions de grâces; tu nous as donné une nouvelle vie, en gravant profondément dans nos cœurs l'amour de la Liberté & la haine de la tyrannie, en nous inspirant ces sentimens d'Égalité & de Fraternité qui feront nos plus douces jouissances.

Jettes un regard paternel sur ces vénérables vieillards que nous respectons, sur ces tendres épouses que nous chérissons, sur ces enfans, notre plus douce espérance; pénétrés de tes bienfaits, nous leur dirons sans cesse, que c'est toi qui gravas dans nos cœurs l'amour sacré de la Patrie, qui nous inspiras la soif de la Liberté, qui nous enflammas de ce courage invincible

capable des entreprises les plus hautes, de ce courage qui promet à la République Française les plus hautes destinées.

Nos hommages te seront agréables, ils te paraîtront nouveaux : vois jusque dans le fonds de nos cœurs, ils sont d'accord avec nos lèvres ; nous n'emprunterons plus désormais pour t'adresser nos vœux, ces organes imposteurs & mensongers qui ont deshonoré & dégradé ton plus bel ouvrage : des enfans ont-ils besoin d'interprète auprès d'un tendre père.

C'est par nos actions que nous voulons dorénavant t'honorer, c'est en imitant ta justice & ta bienfaisance que nous serons dignes de toi.

Fais descendre sur la terre de la Liberté la sagesse, la vertu, la justice & la probité ; que le cœur des Français soit à jamais leur asyle ; rends nos mœurs simples & douces, ne permets jamais que le sol de la Liberté soit souillé par la présence des barbares & féroces ennemis de la Liberté, couvres de ton égide les intrépides défenseurs.

Conserve & protèges nos Législateurs fideles ; éclaires nos magistrats & rends-les dignes de la confiance du peuple ; fais prospérer le sol de la Liberté , nous promettons de ne jamais abuser de tes bienfaits.

Nous jurons en ton auguste présence , de garder au péril de notre vie , la Liberté que tu nous a inspirée & que nous avons conquise , d'être fideles à notre chère Patrie , de maintenir l'unité & l'indivisibilité de la République , de chérir la Vertu , de respecter la Vieillesse , d'honorer le Courage , de soulager la Misère & d'élever nos enfans dans des sentimens dignes de toi.

Jettes un regard favorable sur cette multitude assemblée pour t'honorer ; souris à ton ouvrage , & complais-toi en voyant les dignes enfans de la Liberté.

Fais qu'une heureuse vieillesse fruit de la vertu nous conduise un jour dans ton sein paternel.





EXTRAIT

Du Procès-verbal de la séance publique, tenue par le Conseil général de la Commune, le 21 Prairial matin, l'an deux de la République Française, une & indivisible.

SUR la proposition d'un membre, & oui l'Agent national, a été dressé le procès-verbal de la fête à l'Être suprême, célébrée hier en cette Commune, comme il suit :

Au lever de l'aurore, le canon s'est fait entendre : la cloche civique a sonné pendant deux heures ; une musique militaire a parcouru tous les quartiers & les citoyens ont décoré leurs maisons de flammes aux trois couleurs nationales & de guirlandes de verdure.

A l'instant où le soleil a paru, une salve d'artillerie & la générale battue par vingt tambours, ont appelé & amené les citoyens de tout âge & des deux sexes sur la place de la Fraternité.

Après l'arrivée du citoyen Maure, Représentant du peuple & des Autorités constituées qui l'accompagnaient, on s'est porté en masse à la Montagne.

Le Représentant du peuple parvenu au sommet, a fait une invocation sublime & touchante à l'Être suprême, dans laquelle il a développé tout ce qui peut conduire le peuple à reconnaître l'auteur de la nature & l'immortalité de l'ame & à la pratique de toutes les vertus sociales.

Ensuite il a été chanté en chœur un hymne à l'Éternel, pendant lequel l'encens lui a été offert.

Après cette cérémonie, on s'est rendu sur l'emplacement national de la ci-devant Arquebuse.

Le Représentant du peuple & les Autorités

constituées , placés sur l'estrade qui y étoit élevée , le Président du Département a prononcé un discours énergique analogue à la Fête.

Le Représentant a parlé de nouveau : il a entretenu le peuple des vices & des désordres de l'ancien gouvernement , des trahisons qui ont accompagné la révolution , de la confiance courageuse de la Convention nationale dans toutes les circonstances pénibles qu'elle a rencontrées & de ses succès de tous côtés ; il l'a engagé à se rallier toujours dans les principes consacré par l'esprit public, & à demeurer éternellement attaché à la Loi.

Il a ensuite détruit par le feu les monstres qui désolaient la France.

La marche s'est ouverte là , conformément au plan qui en a été dressé , imprimé & distribué.

Parvenue à l'arbre de la Liberté , deux hymnes à la Divinité & à la Liberté ont été chantés.

De retour à la Montagne , après une



symphonie, le Représentant du peuple a commencé un autre hymne à l'Être suprême qui a été chanté en chœur.

Le Maire a fait entendre ensuite un discours sur l'existence de l'Être suprême & l'immortalité de l'ame, sur les avantages de la Liberté reconquise par les Français & sur l'usage qu'ils en doivent faire.

Le Représentant du peuple a terminé par une autre invocation à l'Éternel, & a reçu de tous les citoyens, le serment d'être fidèles à la Patrie, de garder, au péril de leur vie, la Liberté; de maintenir l'unité & l'indivisibilité de la République, de chérir la Vertu, de respecter la Vieillesse, d'honorer le Courage, de soulager la Misère & d'élever leurs Enfans dans des sentimens dignes de l'Être suprême.

La marche reprise, elle s'est rendue, à deux heures, sur la place de la Fraternité, où la Fête s'est terminée par l'accolade fraternelle donnée par le Représentant du peuple au plus ancien vieillard, & par des cris répétés de vive la République,

vive la Liberté , vive la Convention nationale.

Pendant toute cette Fête , les Citoyens ont manifesté tour - à - tour le recueillement le plus profond , & la plus vive allégresse , suivant les momens de la Cérémonie.

A cinq heures du soir , ils se sont réunis dans le Temple.

Il y a été chanté plusieurs Hymnes à l'Être suprême , & d'autres à la Liberté.

Ensuite la jeunesse s'est rendue au-tour de l'arbre de la Liberté , & y a dansé jusqu'à huit heures du soir , qu'une salve d'artillerie a annoncé la fin de la Fête & la retraite.

Louis & François Lescheneau , encore adolescents , volontaires , sortant du premier bataillon de la Réunion , ont assisté à toute la Fête , l'un monté sur le char , l'autre placé à la tête des compagnies d'adolescents.

La Municipalité les a ainsi honorés , en

recognition de la bravoure avec laquelle
ils ont combattu les brigands de la Vendée,
par lesquels leur père a été fusillé sous les
yeux du plus jeune.

Signé au Registre, J. ROBINET, Maire,
& FAULTRIER, Secrétaire-greffier.

Collationné. Signé FAULTRIER,
Secrétaire-greffier.

